

1 - AUTEUR DE L'ETUDE

Référence dossier : E01-2016

Auteur de l'étude d'impact :

L'HOSTIS Nicolas - Ingénieur en Agriculture LASALLE BEAUVAIS
Groupeement des Producteurs de Porcs des Monts de Flandre

Société Coopérative Agricole à capital variable

489, rue de Staple – BP 70172 – HONDEGHEM

59 523 HAZEBROUCK Cedex

RCS Hazebrouck 85 D 14 332 161 082

Agrément n° NOR 8503

Groupeement de Producteurs n° 59 721 029

Tél : 03-28-41-43-83 Fax : 03-28-43-17-54

Mail : gppmf.nicolas@orange.fr



Et avec la réalisation d'études spécialisées :

- **Plan d'Ensemble 1/250^{ème} :**

Cabinet J.F. GANOOTE Expert Géomètre



Société Civile Professionnelle

Jean-François GANOOTE
Géomètre-Expert D.P.L.G

71, rue de Lille - B.P 127

59270 BAILLEUL

Tel : 03.28.41.23.06

Fax : 03.28.48.79.02

jf.ganoote@geometre-expert.fr

- **Permis de construire :**

Cabinet SOISSONS ARCHITECTES



SOISSONS
architectes

33 rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

T. 03 28 66 66 00

F. 03 28 66 66 04

soissons.architecte@wanadoo.fr



2 - FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

IDENTITE DU DECLARANT :

Nom : **EARL LENGAGNE**.....

Prénom :

Raison Sociale ou dénomination forme juridique : **EARL**

Identité des différents associés :

LENGAGNE CHRISTIAN.....

Nom et qualité du signataire de la demande :

LENGAGNE CHRISTIAN RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Adresse ou Adresse du siège social :

Le Bois Du Breuil

62132 HARDINGHEN

☎ : **03-28-42-42-80**..... @ : earl.lengagne@orange.fr.....

ETABLISSEMENT :

Adresse exacte des installations :

Le Bois Du Breuil

62132 HARDINGHEN

N° de CHEPTEL : **62412074**

N° SIRET : **41214470100015**

3 - DESCRIPTION, NATURE ET VOLUMES D'ACTIVITES DU PROJET

Le projet concerne un élevage de porcs pour un maximum 3086 animaux équivalents.

- **Rubrique visée par la nomenclature : 2102-2-a)**

Il n'y a pas d'autre élevage présent ou d'autre rubrique concernée sur l'exploitation.

Tableau 1 : référencement de l'exploitation par rapport à la nomenclature

Rubrique	Nom de la rubrique	Caractéristiques de l'exploitation			
		Avant projet		Après projet	
		Classement	Quantité	Classement	Quantité
2102.2	Elevage de Porcs de Plus de 450 animaux équivalents	Enregistrement	1650 AE	Enregistrement	3086AE
3660 b-c	Elevage Intensif de porcs avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production	Non classé	1053	Non classé	1953
	Elevage Intensif de porcs avec plus de 750 emplacements pour les truies	Non classé	188	Non classé	296
Autres rubriques ICPE		Non classé		Non classé	



3.1 PRESENTATION DU PROJET

3.1.1 Nature du projet et les nouvelles constructions

LE PROJET : Extension de l'unité Naissage et Engraissement

⇒ Construction d'un bâtiment d'élevage pour loger 265 reproducteurs, 1314 porcelets et 1300 porcs d'engraissement ;

Tableau 2 : descriptif des bâtiments porcins avant-projet/après projet

Bâtiment	Catégories d'animaux	Places présentes avant projet
P1 (E)	Post Sevrage (CI)	450
P2 (E)	Engraissement (CI)	275
P3 (E)	Engraissement (CI)	378
P4 (E)	Maternité (CI)	28
P5 (E)	Gestantes (CI) Verrats (CI)	54 2
P6 (E)	Maternité (CI)	14
P7 (E)	Gestantes Bien Etre (CI) Cochettes (CI)	68 24

Bâtiment	Catégories d'animaux	Places présentes après projet
P1 (E)	Post Sevrage (CI)	450
P2 (E)	Engraissement (CI)	275
P3 (E)	Engraissement (CI)	378
P4 (E)	Désaffecté	-
P5 (E)	Désaffecté	-
P6 (E)	Désaffecté	-
P7 (E)	Désaffecté	-
P8 (AC)	Cochettes (CI)	75
P9 (AC)	Gestantes Bien Etre (CI)	140
P10 (AC)	Gestantes Bloc Saillie (CI)	90
P11 (AC)	Maternité (CI)	66
P12 (AC)	Post Sevrage (CI)	864
P13 (AC)	Engraissement (CI)	1300

Légende :

E : existant

AC : à construire

CI : caillebotis intégral

⇒ Actualisation du plan d'épandage

Les déjections porcines sont épandues dans le cadre d'une fertilisation raisonnée, sur les parcelles agricoles de l'exploitant du site d'élevage (43,99 ha SAU) et de 6 autres agriculteurs (162,31 ha SAU).

Ces surfaces mises à disposition pour une bonne gestion des épandages ont fait l'objet d'une convention signée entre le producteur d'effluent et le prêteur de terres :

- Mr BAEY BERTRAND à SANGATTE ;



- Mr BOUTILLER MARC ANTOINE à CAFFIERS ;
- Mr DELPLACE DAVID à CAFFIERS ;
- L'EARL DU RUSSOLIN (Mr LELIEUR Antoine) à HAMES-BOUCRES ;
- L'EARL LA LUZELLERIE (Mr DUMONT REGIS) à WIERRE-EFFROY ;
- Le GAEC DE LA WALLE (Mr GOURDIN BENOIT) à GUINES.

La surface totale mise à disposition est 162.31 ha SAU.

Tableau 3: résumé plan d'épandage

	Avant projet	Après projet
Production d'azote/an (kgN/an)	12180	24600
Surface Plan d'épandage (ha SAU)	110.47	206.30
Pression Azote (kgN/ha SAU/an)	110	119

Les communes concernées par le plan d'épandage sont :

- BOURSIN
- CAFFIERS
- FIENNES
- HAMES-BOUCRES
- HARDINGHEN
- HERMELINGHEN
- RETY.

L'éleveur en qualité d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement est responsable du devenir des effluents produits. L'épandage sur les terres exploitées par les tiers s'effectue donc sous son entière responsabilité. En zone vulnérable, chaque agriculteur est responsable de ses pratiques agronomiques sur ces terres et est impliqué dans la gestion des effluents qu'il est susceptible de recevoir d'un éleveur soumis aux installations classées. C'est pour cela que les contrats d'épandage intègrent la responsabilité tant du donneur de déjection que du receveur.

3.1.2 Le mode et la conduite d'élevage

L'élevage de l'EARL LENGAGNE est un élevage de « sélection » pour la race Large White.

L'ensemble des bâtiments seront exploités sur sol ajouré avec production de lisier.

Les truies sont conduites en lots, appelées bandes, qui correspondent à un stade physiologique de la reproduction.

▪ La quarantaine

Cette salle accueillera les cochettes et les animaux venant de l'extérieur de l'élevage. Ces animaux restent pendant une période, où ils s'adaptent au microbisme de l'élevage.

▪ La verraterie- Bloc Saillie

Les truies qui viennent d'être sevrées, plus les jeunes femelles (cochettes), sont regroupées dans des cases. Le contact qu'elles ont entre elles, l'odeur des verrats (mâles) déclenchent les chaleurs. Elles sont alors inséminées. Elles quitteront ces salles, dites "verraterie", pour des salles, dites "gestantes", lorsque, après échographie, la gestation aura été confirmée.

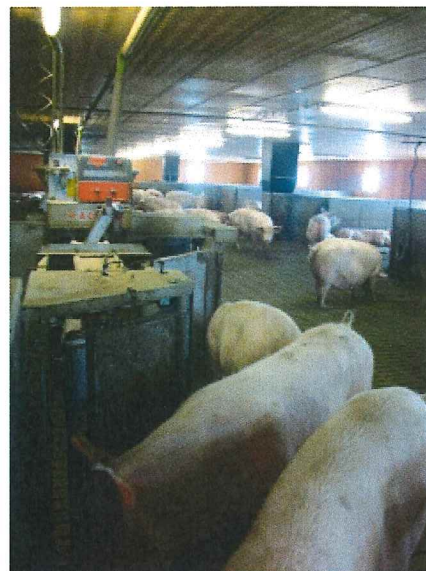
▪ La gestation



Après confirmation de la gestation, les truies passent en bloc gestante. Dans le cadre des normes bien être, les truies sont logées en groupe et elles ont un parcours libre avec alimentation automatique sur une surface de 2,25 m² par truie.

La durée de la gestation d'une truie dure en moyenne de 114 jours. Un moyen de s'en rappeler : 3 mois, 3 semaines, 3 jours. La gestation se passe dans un bâtiment spécial pour les gestantes. Les animaux sont alors en liberté par lots plus ou moins importants selon les choix techniques de l'éleveur. Les truies reçoivent environ 3 kg d'aliment par jour et de l'eau à volonté.

Les truies quitteront ce bâtiment pour aller mettre bas en salle de maternité.



■ La maternité

Une semaine avant la mise bas les truies sont amenées en salle de maternité. Les animaux sont alors en cases individuelles. Le confort est maximum : auges individuelles, eau à volonté, température élevée, ventilation adaptée, sol souple, lampes chauffantes pour les porcelets... La truie mettra bas de 12 à 15 porcelets d'un poids d'environ 1kg chacun. L'allaitement durera environ 28 jours selon la date de mise bas. Dans une bande les truies sont sevrées le même jour. Au bout de 28 jours les truies s'en vont en verraterie (voir plus haut) et les porcelets vont dans des salles adaptées pour poursuivre leur croissance.



■ Le Post Sevrage

Les porcelets arrivent à l'âge de 28 jours et ressortent 7 semaines plus tard. Les porcelets qui viennent d'être sevrés sont regroupés par lots, homogènes en termes de poids, dans une salle appelée post-sevrage. Ce bâtiment vise à apporter un confort maximum pour ces porcelets :

- Température élevée avec un système de chauffage et de ventilation ;
- Surface calculée pour le bien-être des animaux ;
- Sol confortable avec des matériaux choisis pour leur confort et leur résistance.

Au niveau de l'alimentation les porcelets reçoivent un aliment dit 1^{er} âge suivi d'un second 2^{ème} âge. L'éleveur change d'aliment pour pouvoir adapter l'aliment à la croissance du porcelet.

Les porcelets sortiront de post sevrage au poids de 25 kg.



■ L'engraissement



A l'âge d'environ 80 jours, les porcelets changent à nouveau de salle pour poursuivre leur croissance dans une salle plus grande adaptée à leur poids. Ils y resteront jusqu'à atteindre environ 115kg. Ils seront alors âgés d'environ 6 mois. C'est le moment venu pour l'éleveur de les vendre pour la boucherie pour une partie, et pour les animaux sélectionnés de partir en élevage de multiplication.

L'alimentation se fait d'aliments complets achetés. Dans tous les cas la ration se compose de céréales, de protéines 100% végétales et de minéraux. Pour répondre aux besoins des animaux et pour respecter l'environnement la ration évolue en fonction de l'âge : beaucoup

de protéines pour les jeunes et moins de protéines et plus d'énergie pour les plus gros cochons.

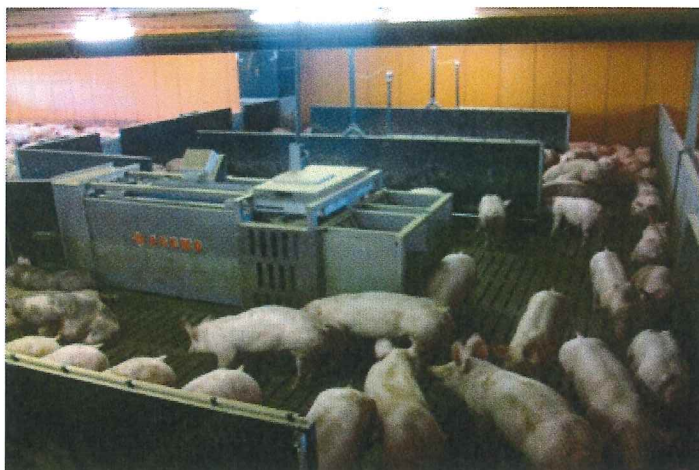


Tableau 4: consommation d'aliment et d'eau d'abreuvement pour l'atelier porc

	Aliment en tonnes		Eau en m3	
	Avant Projet	Après Projet	Avant Projet	Après Projet
Truies	215	288	784	1051
Porcelets	122	248	324	660
Porcs Charcutiers	621	1265	1350	2750

3.1.3 Permis de construire

Le présent projet de création d'un bâtiment d'élevage fait l'objet d'un dossier de permis de construire. L'instruction est effectuée en parallèle au présent dossier ICPE.

